

CHARTE D'UTILISATION DU MINIBUS

Auteur : Rémy Giersch – Edition du 04/03/2025 (MàJ note de frais)

OBJET

Le CAF de Pau met à la disposition de ses encadrants un minibus de 9 places modèle Renault Trafic, pour le transport de ses adhérents lors des collectives mises en ligne sur l'agenda.

Il peut aussi être utilisé par les membres du Codir, par le bureau et par les bénévoles du club dans le cadre des missions qui leur sont confiées

Cette charte en définit les modalités d'utilisation. Tout utilisateur du minibus (conducteur et passager) accepte tacitement le présent règlement.

Bien entendu, il ne se substitue pas au code de la route qui doit être scrupuleusement respecté.

CONDUCTEURS

La conduite du véhicule est réservée aux adhérents du Club Alpin Français de Pau, en possession d'un permis B en règle. Il est vivement déconseillé, sauf nécessité absolue, de laisser conduire le véhicule à une personne non membre du club.

Une distinction doit être faite entre le responsable de la sortie et le ou les conducteurs, le premier ne faisant pas nécessairement partie des seconds

TARIF KILOMETRIQUE ET FRAIS

Au 1^{er} septembre 2024, le tarif kilométrique est fixé à 0.45 €, carburant compris (pleins remboursés par le club). Les autres dépenses telles que les péages d'autoroute et de stationnement s'ajoutent à ces frais.

Le total des frais ainsi engagés est divisé par le nombre d'occupants. Si des voitures additionnelles sont utilisées (groupe de plus de 9 personnes), les frais du minibus et des voitures additionnelles sont mutualisés entre l'ensemble des participants

Le point de départ considéré pour le calcul des kilomètres est la Cité des Pyrénées.

Autres frais : l'achat de consommables tels que le carburant, le liquide lave-glace, l'ADBlue ... sont remboursés par le club ou déduits du montant dû au club.

Pensez à garder les justificatifs qu'il faudra joindre à la « note de frais à remplir » et à remettre au secrétariat, vous en trouverez un exemplaire dans le cahier.

RESERVATION DU MINIBUS

La réservation du véhicule s'effectuera le plus tôt possible.

Le planning de réservation du minibus peut être consulté depuis l'outil [Agenda](#) dans la rubrique « **Statistiques et Outils** »



Utilisez les flèches situées à gauche (repère 1 dans la figure ci-dessous) pour naviguer à travers les mois de l'année. Les blocs verts (repère 2) sont les réservations déjà enregistrées. En cliquant dessus il est possible d'avoir plus de détails sur cette réservation, dont les données de contact du demandeur (repère 3).

Statistiques et outils Aide Météo Historique Site Officiel Forum

Réservations du minibus

4 Pour positionner votre réservation, contactez nous via cette adresse : minibus@clubalpinpau.fr

1 < > Aujourd'hui

novembre 2024 Mois ng

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

2

3

LEROY GILLES

gleroy64@gmail.com
0559531857
0651478056
Vallée d'Ossau ECOLE

17/11/2024

1 Jours

Validé

Annuler

2

GILLES LEROY
Vallée d'Ossau
ECOLE AVENTURE

Pour faire une demande de réservation, l'encadrant envoié à l'adresse minibus@clubalpinpau.fr (rappelée au repère 4) un mail contenant les informations suivantes :

- La collective ou la mission concernée
- La date de début et de fin de période

Priorité est donnée aux sorties des Écoles d'Aventure et d'Escalade .

Si plusieurs sorties collectives (hormis les Écoles d'Aventure et d'Escalade) sont organisées en même temps, les encadrants concernés se concertent et la priorité est donnée à la sortie permettant une utilisation optimale du minibus (remplissage et distance).

Pour ne pas pénaliser les séjours longs et raids, toute réservation devient définitive **3 mois** avant la collective concernée, quel que soit le niveau de priorité de l'utilisateur.

GESTION DES CLES ET DOCUMENTS DE BORD

Les documents de bord (assurance, carte grise, carnet de bord) ainsi que la clé, sont tous contenus dans une sacoche. Celle-ci est à retirer au secrétariat avant tout déplacement.

Si deux sorties sont prévues pour deux groupes différents à deux périodes successives, le deuxième doit prendre, au secrétariat, une pochette des clés du local « poubelles » afin d'y récupérer la sacoche du minibus. Il revient aux responsables des sorties ou aux chauffeurs de gérer la transmission des clés pour la collective suivante (voir § RESTITUTION DU VEHICULE).

RETRAIT DU VEHICULE

Le véhicule est stationné au parking de la rue Stravinski, face à la Cité des Pyrénées.

Veillez à relever le compteur kilométrique du véhicule et à faire un état des lieux (dommages apparents, anomalies éventuelles, sous-gonflage apparent des pneus ...), n'hésitez pas à prendre des photos du compteur et des anomalies relevées.

CONDUITE ET SECURITE A BORD

Notre minibus se conduit très facilement **mais** il ne faut pas oublier qu'il est **plus large, plus haut, plus long et plus lourd** : ceci impose une conduite adaptée, ne pas s'approcher autant du bord droit de route, prendre les virages à droite plus au large, faire attention aux branches basses ou autres obstacles en hauteur (portiques de péages notamment) et augmenter les distances de sécurité.

Les principales caractéristiques sont les suivantes et rappelées sur un autocollant en haut du pare-brise :

- Hauteur sans les barres de toit : 2.00 m
- Largeur rétroviseurs déployés : 2.32 m
- Largeur rétroviseurs rabattus : 2.17 m
- Poids à vide : 2.0 tonnes
- Poids maximum autorisé en charge : 3.07 tonnes
- Poids maximum autorisé avec remorque : 5.57 tonnes

Le responsable de la sortie et le conducteur veilleront à ce que la capacité maximale du véhicule soit toujours respectée (9 personnes maximum) et à ne pas dépasser le poids total autorisé en charge. *Dans le cas contraire, l'assurance ne fonctionnerait pas en cas d'accident.*

Le responsable de la sortie ou le conducteur veilleront à la bonne visibilité des parebrises avant/arrière, rétroviseurs extérieurs, feux avant/arrière, plaques minéralogiques. Les passagers veilleront à attacher leur ceinture de sécurité dès le départ du minibus. Comme pour un véhicule personnel, le conducteur est responsable de la bonne application de cette consigne.

Lors des déplacements longs, une pause doit être réalisée toutes les 2h. Si plusieurs conducteurs sont présents, la permutation entre ceux-ci est souhaitable.

Chaque conducteur s'assure d'être en état de conduire.

EN CAS DE PANNE OU ACCIDENT – ASSURANCE et ASSISTANCE

Assurance : le véhicule bénéficie d'un contrat d'assurance auprès de :

MAIF associations et collectivités

16 cours Général de Gaulle

33170 GRADIGNAN.

Tel : 09 78 97 98 99 (horaires de bureau)

Tel : 09 72 12 15 15 (24h/24 pour aide au remplissage du constat amiable)

Adresse mail pour déclarer un accident : declaration@maif.fr

Adresse mail pour administration : gestionsocietaire@maif.fr

Numéro de sociétaire : **3301888T**

Immatriculation du minibus : **GY-018-AQ**

Assistance : en cas de nécessité de dépannage du véhicule ou de secours aux personnes, contacter la Mutuelle d'Assistance (voir ci-dessous pour le mode opératoire en cas d'incident ou accident)

Inter Mutuelle Assitance (IMA):

- depuis la France, appeler le : 0800 875 875
- depuis l'étranger, appeler le : +33 549 77 47 78

En cas d'accident

- Appliquer en premier lieu les consignes de sécurité pour les personnes et le véhicule afin d'éviter un sur-accident.
- Dans le cas d'un accident avec un ou plusieurs tiers, établir absolument le document « Constat d'accident » (mis à disposition dans la boîte à gants) lorsque le règlement du cas peut se faire à l'amiable. Sinon demander un « Constat de police » qui est absolument nécessaire dans les cas graves (avec blessé) ou dans les cas douteux (délit de fuite).
- **Contactez l'assurance MAIF** si besoin : coordonnées indiquées ci-dessus
- S'il y a des blessés ou que le véhicule ne peut pas continuer sa route dans de bonnes conditions de sécurité, **contactez l'assistance IMA** : coordonnées indiquées ci-dessus
- Avertir le président du CAF de Pau dans le cas où il y a des blessés.
- Dans un délai de 5 jours, faire une **déclaration d'accident à la MAIF** soit par courrier à la MAIF de Gradignan ou par mail (coordonnées indiquées plus haut)
- Informer la cellule de crise : Michel NOGARO – Rémy GIERSCHE – Joël VAILLANT

En cas de panne

- Appliquer en premier lieu les consignes de sécurité pour les personnes et le véhicule afin d'éviter un sur-accident.
- Pour les crevaisons, il y a une roue de secours fonctionnelle sous le véhicule si la roue peut être remplacée dans de bonnes conditions de sécurité
- Si le véhicule ne peut être dépanné par l'équipage, **contactez l'assistance IMA** qui assurera le transfert du véhicule au garage le plus proche.

IMA prendra en charge le retour des passagers à Pau ou (au choix) au terminus du trajet si la panne a lieu au-delà de mi-trajet.

Elle assurera aussi le transport d'une personne pour reprendre le minibus après réparation.

Attention : en aucun cas IMA n'assurera d'autre trajet.

*Dans le cas de **raids lointains** ceci est loin d'être anodin car si la panne intervient pendant le trajet aller, cela obligerait la location immédiate d'un véhicule de remplacement.*

En cas de panne au retour par contre, la fin du retour est assurée jusqu'à Pau.

AMENDES, CONTRAVENTIONS

Le conducteur prendra à sa charge les différentes amendes ou contraventions pouvant résulter d'un comportement de conduite inapproprié. En effet, l'article L121-6 du Code de la route impose l'obligation de dénoncer le conducteur coupable d'une infraction au volant d'un véhicule appartenant à une personne morale, ce qui est le cas de notre association.

RESTITUTION DU VEHICULE

Le carnet de bord devra être rempli de façon systématique au retour de chaque collective par le chauffeur ou le responsable de la sortie et laissé dans la sacoche du minibus.

Le plein du véhicule devra être effectué si la jauge indique moins de 50% (ou ¼ ?) de carburant dans le réservoir

A la restitution du véhicule, l'utilisateur devra effectuer un nettoyage sommaire du véhicule, comme on le ferait pour un véhicule de location : évacuation des déchets, nettoyage des vitres si besoin, coups de balayette si nécessaire (les accessoires de nettoyage sont à disposition dans le véhicule) ainsi qu'un lavage extérieur si le véhicule est très sale (notamment dans le cadre des sorties hivernales sur une route salée). Les frais de nettoyage en station de lavage seront remboursés par le club sur justificatif.

Un nettoyage plus approfondi sera réalisé par le club une fois par mois (paragraphe ENTRETIEN)

Le véhicule sera stationné au parking rue Stravinski et la sacoche déposée soit au secrétariat s'il est ouvert, soit dans la boîte CAF du local des poubelles situé le long de la rue Berlioz, grâce aux 2 clés contenues dans une petite pochette à l'intérieur de la grande sacoche du minibus. Cette pochette devra ensuite être déposée dans la boîte aux lettres du CAF au rez-de-chaussée de la cité des Pyrénées si celle-ci est ouverte. Si la Cité est fermée, la pochette de clés devra être déposée à l'extérieur, dans la boîte aux lettres de la MJC Berlioz, à gauche sous le porche.

La facture de carburant jointe à la note de frais remplie et le reliquat d'argent devront être remis en main propre au secrétariat dès que possible en tenant compte des horaires de permanence. En aucun cas, de l'argent liquide ne doit être déposé dans la boîte aux lettres, ni dans la sacoche, mais l'utilisateur peut y laisser un chèque libellé à l'ordre du Club Alpin Français de Pau pour le montant dû au club.

ENTRETIEN

Un nettoyage approfondi sera réalisé par le club une fois par mois

L'entretien technique régulier est assuré actuellement par le garage Renault de la route de Tarbes (tel 05 59 80 00 00).

Responsable du minibus Antoine DUDOUYT : 06 82 96 42 11 et Bernard DORCHE : 06 24 58 69 77

CONTENU DU MINIBUS

A l'avant :

- Notice du véhicule
- 1 disque de stationnement
- 1 extincteur
- 1 trousse de secours
- 1 constat à l'amiable
- 1 support de téléphone
- 2 gilets fluorescents
- 1 chiffon absorbant microfibre (pour la buée)
- 1 grattoir à vitres
- 1 raclette à vitres
- 1 carte routière France au 1/800.000^e
- 1 carte routière France Sud-Ouest au 1/500.000^e
- 1 carte routière Espagne au 1/800.000^e

Au centre, fixé sur la carrosserie

- 1 marteau brise-vitre

Rangement à l'arrière du véhicule

- 7 gilets fluorescents

Dans le coffre (caisse)

- 1 écrou antivol pour les roues
- 2 triangles de signalisation
- 1 jeu de câbles de démarrage
- 1 paire de chaînes à neige
- 1 bâche de protection de l'habitacle
- 1 blouse
- 2 balayettes
- 1 spray dégivrant de pare-brise
- 1 chiffon de coton
- 1 spray de nettoyage des vitres
- 1 bidon de liquide lave-glace pour complément
- 2 bombes anti-crevaison
- 2 paires de gants
- 1 plaque minéralogique avec un tendeur
- Boîte de masques chirurgicaux
- Sacs poubelle